

N° : A2022-0017

**Décision du Président par délégation du Conseil d'agglomération de
Guingamp-Paimpol Agglomération**

Le Président ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020.07.230 du 16 juillet 2020, complétée par la délibération n°2020.07.234 du 16 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Président pour conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers inférieurs à 10 000,00 €, et passer les actes y afférents ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est décidé la cession d'un Citroën Nemo immatriculé AA 285 PR à la SAS VANDENKERKHOVE & CIE représenté par M. REBOURS Mickaël située L'arrivée 22190 PLERIN au prix de 2 532 € (deux mille cinq cent trente-deux euros).

ARTICLE 2 - Le Directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à la personne nommée ci-dessus.

Fait à Guingamp, le 23/02/2022

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans les deux mois à compter de sa notification.